

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026- SYNTHESE

Le budget est un acte essentiel dans la vie des collectivités territoriales, car il traduit financièrement les choix politiques des élus. Le cycle budgétaire comprend plusieurs parties dont la première est le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui constitue un moment clé du processus d'élaboration budgétaire. Ce débat vise à présenter et appréhender les conditions d'élaboration du budget ainsi que les priorités budgétaires. Il donne les grandes lignes des actions qui seront entreprises en matière de fonctionnement et d'investissement pour la commune.

Partie I – Le contexte économique

L'environnement international demeure marqué par des tensions géopolitiques élevées. A cela s'ajoutent des tensions commerciales imposées par les Etats-Unis : + 15% de droits de douane sur les importations en provenance d'Europe. Les prévisions de croissance de la BCE sont autour de 1.1% en 2026.

Le contexte national est marqué par une grande instabilité politique et des incertitudes pèsent sur les finances publiques. La projection de la croissance reste faible avec + 1% en 2026 et + 1.2% en 2027, contre 0.6% en 2025.

Le niveau de la dette publique poursuit sa progression pour avoisiner 120% du PIB à la fin 2027 (contre 116.2% du PIB en 2025).

Le gouvernement a émis sa volonté de mettre à nouveau à contribution les collectivités dans le redressement des comptes publics, à hauteur de 5.3 milliards.

Partie II- Les orientations budgétaires municipales pour 2026

1- En section de fonctionnement

➤ Au niveau des recettes de fonctionnement :

Fiscalité directe locale : pas d'augmentation des taux d'imposition et des prévisions de recettes basées sur une revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation de 1%.

La Dotation globale de fonctionnement sera inscrite en légère baisse de 0.6% par rapport à 2025, dans la continuité de la tendance observée ces dernières années.

Produits issus des services rendus aux usagers : limitation de la revalorisation de certains tarifs municipaux à un niveau équivalent à l'inflation.

Droits de mutation / Attribution de compensation : reconduction du montant de 2025.

➤ Au niveau des dépenses de fonctionnement :

Dépenses à caractère général : projection à + 2% qui tient compte de l'inflation, d'une année pleine de frais de fonctionnement de la médiathèque et de la stabilité des coûts de l'énergie.

Dépenses de personnel : projection à + 1% avec une stabilisation des effectifs intégrant les créations de postes (médiathèque et PM), une augmentation de 3 points du taux de cotisations d'assurance vieillesse et une année pleine de participation employeur à la couverture santé complémentaire (15 euros) et aux garanties de prévoyance (7 euros).

Autres dépenses : stabilité de l'enveloppe des subventions versées aux associations, inscription du FPIC et du FNGIR à des niveaux identiques à 2025.

2- En section d'investissement

➤ Programmes d'investissement

Axe 1 : accompagner et compléter la réalisation de Cœur de Ville

- Point d'avancement au 1er janvier 2026,
- Création d'une salle polyvalente,
- Aménagement de l'entrée du théâtre et du parking public,
- Relier Cœur de Ville au parc de la Grande Terre, création d'une passerelle,
- Rappel du financement autonome de Cœur de Ville.

Axe 2 : Poursuite des grands projets structurants engagés avant 2026

- Réhabilitation de la Villa club LR Duchesne (phase 2),
- Rénovation énergétique du gymnase Corneille (phase 2),
- Création d'un pôle culturel et sportif dans l'ancienne piscine Jonchère (phase 2),
- Poursuite du schéma des équipements sportifs,
- Poursuite des rénovations énergétiques des bâtiments scolaires (GS P&M Curie), cours d'école (GS H. Dunant) et logements.

Axe 3 : Programmes d'investissements courants

- Espaces publics,
- Patrimoine bâti,
- Renouvellement des équipements,
- Reconduction du budget 2025.

➤ Financement des investissements

Dans la poursuite des orientations des années précédentes, les investissements seront financés par un autofinancement aussi élevé que possible.

Les projets feront l'objet d'une recherche systématique de subventions auprès de nos partenaires extérieurs.

Des cessions immobilières sont envisagées. Elles concernent la vente de deux maisons situées dans le Bourg.

Il est prévu un recours modéré et maîtrisé de l'emprunt pour maintenir une dette saine.